



## Synthèse :

Une grande partie des voies du quart Nord-Est sont arrêtées et plus particulièrement le Rhin, la Moselle canalisée et la Meuse.

Pour la Seine, des restrictions de navigation sont prises concernant plus particulièrement le bief de Paris.

L'ensemble du personnel de Voies Navigables de France vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

*en rouge* navigation arrêtée ou susceptible de l'être,

*en orange* navigation restreinte ou risque de perturbations,

*en vert* reprise de la navigation dans des conditions normales.



## Cette semaine :

### Crue :

#### Arrêt de navigation :

##### Canal des Vosges,

- **embranchement d'Epinal** entre les PK 25.88 (Ecluse de Messein) et 46.79 (Ecluse de Bayon) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00101).
- entre les PK 125.80 (Ecluse de Fontenoy le Château) et 147.30 (Ecluse de Corre) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00081).

**Canal de la Meuse, (ex Canal de l'Est, branche Nord)**, entre les PK 152.13 (Ecluse n°30 de Mouzay) et 234.13 (Ecluse n°11 Rouvrois) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00104).

**Rhin à courant libre (sur le Bief Aval d'Iffezheim)**, entre les PK 334.00 (Secteur Iffezheim-Germersheim) et 352.07 depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00107-00110).

**Grand canal d'Alsace**, au PK 224.52 (Ecluses de Volgelgrun) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00098-00107-00110).

##### Rhin canalisé,

- entre les PK 168.45 et 179.10 (sur le Bief de Kembs) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00098-00107-00110).
- au PK 240.00 (Ecluses de Marckolsheim) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00098-00107-00110).
- au PK 256.33 (Ecluses de Rhinau) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00098-00107-00110).
- au PK 272.40 (Ecluses de Gertsheim) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00110).
- au PK 287.55 (Ecluses de Strasbourg) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00107-00110).
- au PK 309.00 (Ecluses de Gamsheim) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00107-00110).

##### Canal du Rhône au Rhin, branche Sud :

- entre les PK 0 (Ecluse n° 75 de Saint Symphorien) et 174.09 (Ecluse n° 8 de Fontenelle) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00103).
- entre les PK 73.66 (Ecluse n° 50 de Tarragnoz) et 74.05 (Porte de garde du tunnel de Tarragnoz) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00103). *Fermeture des portes de garde n° 14B, 30B, 33B, 48B, 50B, 60B et 61B.*

### Moselle canalisée,

- entre les PK 242.43 (Amont de l'écluse d'Apach) et 269.79 (Aval de l'écluse de Thionville) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00083-00089).
- entre les PK 269.79 (Amont de l'écluse de Thionville) et 277.50 (Aval de l'écluse de Richemont) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2017/06712-00090).
- entre les PK 277.50 (Amont de l'Ecluse de Richemont) et 318.10 (Aval de l'écluse de Pagny sur Moselle) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2017/06707-00093).
- entre les PK 318.10 (Amont de Pagny sur Moselle) et 347.76 (Ecluse de Pompey) depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00054-00092).
- entre les PK 347.76 (Ecluse de Pompey) et 392.10 (Ecluse de Neuves-Maisons) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00056-00080). *La marque de crue III étant dépassée à l'échelle de TOUL, les bateaux rejoindront les ports de refuge, s'assureront d'un amarrage correct et devront se conformer aux instructions qui leur seront données par le personnel en poste aux écluses.*

**Yonne**, entre les PK 0.98 (Ecluse de la Chaînette) et 60.54 (Ecluse de Rosoy) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00084). *En raison de l'augmentation des débits et du passage en vigilance orange de l'Yonne amont, des hausses de barrages manuels sont en cours de bascule et feront varier les niveaux d'ici les prochaines 48 heures. Il est demandé aux usagers de bien vouloir surveiller et doubler les amarres pour suivre l'évolution des niveaux.*

**Canal de la Marne au Rhin, branche Est**, entre les PK 310.66 (Ecluse n°51) et 311.00 (Porte de garde) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00057). *En raison de l'évacuation de la crue de l'III qui nécessite des manœuvres au barrage de l'Aar entraînant un arrêt de navigation sur ce secteur du canal de la Marne au Rhin.*

**III canalisée**, entre les PK 1.15 (Aval écluse A – Petite France) et 3.71 (Bassin de l'III) depuis le 03 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00040).

**Lys**, entre les PK 0.57 (Ecluse de Fort-Gasion) et 47.20 (Confluence Lys mitoyenne – Lys canalisée) depuis le 02 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00024-00094).

### Rhône (Haut),

- entre les PK 0.00 et 3.20 depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00091).
- entre les PK 3.20 (Pont de la Guillotière) et 7.20 depuis le 02 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00022).
- entre les PK 61.90 et 151.55 depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00055).

**Petite Saône**, entre les PK 219.00 et 407.00 depuis le 31 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06715-00065-00116).

*En raison des côtes constatées ce jour, les portes de garde sont manœuvrées selon les dispositions suivantes :*

- PG d'Ormoy fermée le 31-12-2017 à 9h (280)
- PG Cendrecourt fermée le 31-12-2017 à 9h
- PG de Port sur Saône fermée le 31-12-2017 à 9h30
- PG de Chemilly fermée le 31-12-2017 à 10h30
- PG de Scey sur Saône fermée le 31-12-2017 à 10h30
- PG de Chantes fermée le 04-01-2018 à 8h
- PG de Soing fermée le 04-01-2018 à 8h30
- PG de Charentenay fermée le 31-12-2017 à 9h30
- PG de Savoyeux fermée le 31-12-2017 à 9h
- PG d'Aprémont fermée le 05-01-2018 à 9h
- PG de Rigny fermée le 05/01/2017 à 16h
- PG de Vereux fermée le 05/01/2017 à 16h
- PG d'Heuilley/S fermée le 05/01/2017 à 17h

### Difficultés de navigation :

**Rhône**, entre les PK 266.00 (Déversoir aval écluse) et 266.50 (Déversoir aval écluse) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00076). *En raison de la hausse des débits du Rhône et des risques de déversement sur le déversoir latéral entre le vieux Rhône et le canal de sortie de l'usine, un fort courant traversier risque de se former à l'aval de l'écluse de Beaucaire.*

### Modification des conditions de navigation :

**Canal d'Aire, (sur le Bief Cuinchy – Fontinettes)**, entre les PK 63.58 (Ecluse de Cuinchy) et 106.00 (Ecluse des Fontinettes) depuis le 02 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00020). *En raison de l'épisode de crue qui ne permet plus de garantir la hauteur libre de 5,25 m affichée au RPP.*

**Seine dans Paris, (sur le Bief de Suresnes)**, entre les PK 165.20 et 177.95 depuis le 02 janvier 2018 (avis n° FR/2018/-00007-00010-00018-00050). *La Seine, dans sa traversée de Paris est considérée en crue, la côte de 3.00m ayant été dépassée à l'échelle du pont d'Austerlitz. En conséquence et à compter de ce jour :*

- La Longueur des bâtiments, convois poussés, établissements et matériels flottants est réduite à 105m entre les ponts de Sully et Bir-Hakeim.
- Le demi-tour est interdit entre le pont de Sully et le pont d'Austerlitz pour les bâtiments d'une longueur de plus de 40m.
- Le bras Marie est interdit aux bâtiments transportant du public.
- Le bras de la Monnaie est interdit à la navigation.

### Marne, les pertuis des barrages ci-dessous sont libres à la navigation

- au PK 75.66 (Barrage de Mery sur Marne) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00058).
- au PK 87.11 (Barrage de Courtaron) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00059).
- au PK 100.62 (Barrage de St Jean les deux Jumeaux) depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00060).
- au PK 113.11 (Barrage de Isles les Meldeuses) depuis le 02 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00013).

**Seine à l'amont de Paris**, au PK 161.00 depuis le 05 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00100). *Suite aux crues, le franchissement se fait par le barrage dans les conditions suivantes : les montants par la passe centrale, les avalants par la passe rive droite.*

### Mise en place d'un alternat :

**Saône**, entre les PK 2.37 (Aval viaduc Sncf Perrache) et 7.10 (Amont Pont Schuman) depuis le 01er janvier 2018 (avis n° FR/2018/00008). *Mise en place d'un alternat fluvial dans la traversée de Lyon.*

### Avaries, incidents et accidents :

#### Arrêt de navigation :

**Oise**, entre les PK 52.80 et 57.75 depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00068). *En raison d'arbres tombés en travers de la rivière entre le pont de Plessis Brion et la confluence avec le canal latéral à l'Oise.*

**Canal de Beuvry ou embranchement de Nœud**, entre les PK 2.40 et 2.52 depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00064). *En raison d'un arbre tombé.*

**Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**, entre les PK 123.20 (100m en amont de l'écluse n° 16 de Foug) et 123.28 (Ecluse n° 16 de Foug) depuis le 03 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00044). *Suite aux vents violents.*

#### Rallongement de la durée d'éclusage :

**Canal latéral à la Marne**, entre les PK 26.33 (Ecluse n°8 de Sarry) et 26.33 depuis le 04 janvier 2018 (avis n° FR/2018/00072). *En raison d'une panne d'alimentation électrique.*

### Autres Evènements :

#### Arrêt de navigation :

**Canal du Rhône à Sète**, entre les PK 26.53 (Porte amont du Vidourle) et 26.65 (Porte aval du Vidourle) à partir du 08 janvier 2018 (avis n° FR/2018/06405). *Les portes du Vidourles doivent être régulièrement manœuvrées (portes abaissées) afin d'en vérifier le bon fonctionnement et d'assurer l'entretien. Cette manœuvre aura lieu chaque lundi de 9h à 12h des semaines paires.*

---

## Les semaines antérieures :

### Gestion de la ressource en eau : baisse des niveaux d'eau

#### Région Centre-Bourgogne

##### Difficultés de navigation :

**Canal du Centre**, entre les PK 3.64 (Ecluse 34 bis Méditerranée) et 114.20 (Jonction avec le canal latéral à la Loire) à partir du 18 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06563). *En raison d'une insuffisance de la ressource en eau, le tirant d'eau sera abaissé à 1,40 m maxi pour des raisons d'économie de la ressource en eau.*

##### Regroupement de bateaux (et abaissement de biefs si nécessaire):

**Canal de Bourgogne**, entre les PK 0.00 et 242.06 depuis le 18 août 2017 (avis n° FR/2017/04444).

**Canal du Nivernais, embranchement de Vermenton ou canal d'Accolay**, entre les PK 0.00 (Port de Vermenton) et 3.87 (Jonction avec le canal du Nivernais) depuis le 13 août 2017 (avis n° FR/2017/04371).

#### Région Strasbourg

##### Limitation de mouillage :

**Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, (1.6 m)**, entre les PK 34.45 (Mulhouse) et 175.93 (Bourogne) depuis le 25 août 2017 (avis n° FR/2017/04577).

## Crue :

### Région Nord Pas de Calais

#### Arrêt de navigation :

**Sambre canalisée** entre les PK 7.74 (Ecluse d'Hachette) et 54.52 (Frontière Belge) depuis le 28 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06689-06700-00021). *En raison de l'épisode de crue, la navigation est arrêtée.*

### Région Strasbourg

#### Arrêt de navigation :

**Canal des Faux remparts**, entre les PK 0.00 et 1.85 depuis le 31 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06709).

#### Limitation de mouillage :

**Canal de Colmar, (1 m)**, entre les PK 11.20 et 11.30 depuis le 20 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06536-06619).  
*En raison d'un atterrissement suite aux crues.*

### Région Bassin de la Seine

#### Modification des conditions de navigation :

**Marne,**

- au PK 76.65 (Ecluse n°8 de Méry-sur-Marne) depuis le 16 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06577). *Suite à l'ouverture à la navigation du pertuis sur le barrage de Méry.*
- au PK 87.11 (Ecluse n°9 de Courtaron) depuis le 14 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06535). *En raison de l'ouverture à la marine du pertuis sur le barrage de Courtaron*
- au PK 113.11 (Ecluse n°11 d'Isles-les-Meldeuses) et au PK 100.62 (Ecluse n°10 de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux) depuis le 14 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06524). *En raison de l'ouverture à la marine des pertuis sur les barrages de Saint Jean les deux jumeaux et Isles les Meldeuses.*

### Région Nord Est

#### Arrêt de navigation :

**Canal de la Meuse, (ex Canal de l'Est, branche Nord),**

- entre les PK 2.78 (Porte de garde des 4 cheminées (Givet)) et 7.10 (Ecluse 58 des 3 fontaines) depuis le 15 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06552). *L'arrêt de navigation est prolongé de l'écluse 58 des trois fontaines à la porte de garde des 4 cheminées, en raison de l'augmentation des crues actuelles sur la Meuse.*
- entre les PK 7.10 (Ecluse n°58 des Trois Fontaines) et 137.89 (Ecluse n°33 de Pouilly sur Meuse) depuis le 24 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06185-06237-06250-06369).
- entre les PK 137.89 (Ecluse n° 33 de Pouilly sur Meuse) et 148.82 (Ecluse n° 31 de Stenay) depuis le 11 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06443).
- entre les PK 241.61 (Ecluse n° 10 de Saint Mihiel) et 272.40 (Ecluse n° 1 de Troussey) depuis le 14 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06529).

#### Modification des conditions de navigation :

**Canal de la Meuse, (ex Canal de l'Est, branche Nord),** entre les PK 45.41 (Ecluse 48 des Dames de Meuse) et 79.09 (Ecluse 43 de Montcy Notre Dame) depuis le 16 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06060). *En raison des niveaux d'eau élevés, le tirant d'air est porté à 3 m entre l'écluse 43 de Montcy Notre Dame et l'écluse 48 des Dames de Meuse.*

### Région Rhône Saône

#### Difficultés de navigation :

**Rhône,** entre les PK 266.00 (Déversoir aval écluse) et 266.50 (Déversoir aval écluse) depuis le 12 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06489). *En raison de la hausse des débits du Rhône et des risques de déversement sur le déversoir latéral entre le vieux Rhône et le canal de sortie de l'usine, un fort courant traversier risque de se former à l'aval de l'écluse de Beaucaire.*

## Glace

### Région Nord Est

#### Modification des conditions de navigation sur les voies à petit gabarit :

**Direction Territoriale Nord-Est,** depuis le 01er décembre 2017 (avis n° FR/2017/05879). *A l'approche de la saison hivernale, les usagers de la voie d'eau sont avertis que le cassage de glace prévu par le schéma directeur d'exploitation des Voies Navigables sera assuré dans les conditions suivantes :*

- de 9h à 16h, afin de permettre aux agents de se rendre en toute sécurité sur le lieu de stationnement des brise-glaces. Cette amplitude pourra être étendue dans la limite des horaires maximum réglementaires de travail pour permettre la mise en sécurité des usagers.

- A une hauteur maximale de 10 centimètres en gel montant, sous réserve des conditions géographiques et techniques.

## **Avaries, incidents et accidents :**

### **Région Strasbourg**

#### **Modification des conditions de navigation :**

**Grand Canal d'Alsace**, au PK 224.52 (Ecluse de Volgelgrun – Grand sas (185 x 23)) depuis le 26 juillet 2017 et jusqu'au 18 juin 2018 (avis n° FR/2017/04005-05207). *Suite à des accidents et en attendant la réparation de l'ouvrage, la longueur utile du grand sas est réduite de 183 m à 170 m.*

#### **Limitation de mouillage :**

**Canal du Rhône au Rhin, branche Nord, (1.4 m)**, entre les PK 0.00 (Aval Ecluse de Rhinau) et 1.20 depuis le 19 mai 2017 (avis n° FR/2016/05774-02171). *Envasement.*

**Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, (1.7 m)**, entre les PK 22.27 (Ecluse 31 à Illfurth) et 26.79 (Ecluse 35 à Zillisheim) depuis le 20 mars 2017 (avis n° FR/2017/01189). *Atterrissement suite à la crue.*

### **Région Nord Pas de Calais**

#### **Arrêt de navigation :**

**Canal d'Aire, uniquement l'ancien canal** entre les PK 0.00 (6.300 - Pont fixe RN 41) et 0.00 (7.000 – Confluence grand gabarit) depuis le 13 juin 2016 (avis n° FR/2016/03091).

### **Région Bassin de la Seine**

#### **Difficultés de navigation :**

**Seine, à l'amont de Paris**, entre les PK 31.87 (Ecluse de Villiers) et 61.48 (Ecluse de Marolles) depuis le 11 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06452). *Suite à une panne de réseau informatique au PCC de Mouy, une reprise en main locale par les exploitants est actuellement en cours.*

#### **Rallongement de la durée d'éclusage :**

**Marne**, au PK 56.23 (Ecluse n° 6 d'Azy-sur-Marne) depuis le 11 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06442). *En raison d'un problème de communication entre les télécommandes et l'automate de l'écluse n°6 d'Azy sur Marne. En conséquence, pour pouvoir franchir cette écluse, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont priés de bien vouloir s'annoncer au PCS de Cumières au 03 26 56 30 50:*

- Lorsqu'ils sont montants, au passage de l'écluse de Charly sur Marne

- Lorsqu'ils sont avalants, au passage de l'écluse de Mont-Saint-Père

**Seine, à l'amont de Paris**, au PK 71.60 (Ecluse n° 1 de Varennes-sur-Seine – Passe de 180m) depuis le 14 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06010). *Suite à des dysfonctionnements électriques sur l'ouvrage.*

#### **Limitation de mouillage :**

**Seine, canal de dérivation de Beaulieu à Villiers, (1.9 m)**, entre les PK 29.00 (Aval du Pont de Courceroy) et 31.00 (Amont Pont de Villiers) depuis le 19 septembre 2016 (avis n° FR/2016/05228).

#### **Indisponibilité d'un sas :**

**Seine à l'aval de Paris**, au PK 48.70 (Ecluse n° 2 de Bougival - Passe de 41.6 m) depuis le 23 octobre 2015 (avis n° FR/2015/06383). *En raison de dysfonctionnements sérieux constatés sur les vantaux de l'écluse 41,6x8 m.*

**Seine, à l'aval de Paris**, au PK 48.70 (Ecluses de Bougival - Passe de 220m) depuis le 31 octobre 2017 (avis n° FR/2017/05784-05982). *Le début des travaux est prévu pour début décembre pour une remise en service de l'ouvrage aux alentours de la mi-décembre, pendant cette période, le trafic continuera de s'écouler normalement par l'écluse de Chatou (185m X 18m).*

### **Région Rhône Saône**

#### **Difficultés de navigation :**

**Canal du Rhône à Sète, canal de maritime ou déviation d'Aigues-Mortes**, au PK 3.19 (Pont de Provence) depuis le 11 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06516).

#### **Limitation de mouillage :**

**Canal du Rhône à Sète, canal maritime ou déviation d'Aigues-Mortes, (2.2 m)**, entre les PK 3.40 (Pont Tournant SNCF) et 5.75 (Carrefour Ouest avec la branche principale) depuis le 27 décembre 2017 (avis n° FR/2017/06316). *En raison de l'envasement, le mouillage garanti est ramené à 2.20m.*

**Canal du Rhône à Sète, (2.6 m)**, entre les PK 0.00 (Embouquement de l'écluse de Saint Gilles) et 0.20 (Ecluse de Saint Gilles) depuis le 13 décembre 2016 (avis n° FR/2016/06477-01900).

## **Autres exploitants :**

### **Limitation de mouillage :**

Rhône, (1.7 m) au PK 242.55 (Appontement P2 Avignon) depuis le 31 mars 2016 (avis n° FR/2016/01374-01401).

## **Autres Evènements :**

### **Région Bassin de la Seine**

#### **Arrêt de navigation :**

Canal de la Sambre à l'Oise, entre les PK 26.49 (Ecluse n° 13 d'Hannapes) et 30.04 (Ecluse n° 18 de Grand-Verly) depuis le 28 juillet 2016 (avis n° FR/2016/04306). *Vol des moteurs de l'écluse – partie non naviguée.*